

A remplir par Secteur de la voirie

Manifestation		No		reçu		envoyé	
---------------	--	----	--	------	--	--------	--

CONCEPT DÉCHETS POUR MANIFESTATIONS

La **directive sur l'utilisation de vaisselle réutilisable lors des manifestations** en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 soumet toutes les manifestations sujettes à autorisation à l'obligation de fournir un **CONCEPT DECHETS** décrivant la manière dont s'opèrent la gestion et le tri des déchets sur le site. Les prescriptions relatives à ce concept font partie intégrante de l'autorisation délivrée à l'organisateur. Seules les **manifestations de minime importance** sont exemptes de l'obligation de la vaisselle réutilisable.

Article 2 alinéa ¹Sont considérées comme de minime importance, les manifestations à caractère local jusqu'à deux jours, comportant moins de trois stands de boissons et/ou nourriture et dont la fréquentation moyenne qui peut être attendue ne dépasse pas 200 personnes par jour.

Le présent concept est à remettre au minimum 60 jours **avant le début de la manifestation**, par courrier, auprès de la Police communale, Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623, 1470 Estavayer-le-Lac ou par mail à police@estavayer.ch. Il sera ensuite soumis pour examen au Secteur de la voirie, lequel, si nécessaire, prendra contact avec l'organisateur.

1. Informations générales

Nom de la manifestation			
Type de manifestation	<input type="checkbox"/> concert, festival <input type="checkbox"/> manifestation politique <input type="checkbox"/> événement sportif <input type="checkbox"/> marché <input type="checkbox"/> autre ?		
Adresse électronique			
Organisateur(s)			
Date de la manifestation	Du:	Au:	Nbre de jours:
Lieu de la manifestation			
Nbre de visiteurs attendus			
Avez-vous demandé du matériel à la Commune (voirie) ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Prévu

2. Responsable déchets

Les organisateurs des manifestations sont tenus de nommer un « responsable déchets » au sein de leur comité ou de leur structure d'organisation. Cette personne sera responsable d'assurer l'utilisation de vaisselle réutilisable, le tri et l'élimination des déchets, la signalétique nécessaire, ainsi que la propreté de la manifestation selon le concept accepté par le Secteur de la voirie.

Nom et prénom		
Fonction		
Adresse		
Contact	Natel :	E-mail

3. Stands

Stands	Nbre stands	Remarques
Uniquement boissons		
Uniquement nourriture ¹		
Boissons + nourriture ¹		
Stand de ravitaillement		
Autres stands		

¹Pour les stands de nourriture avec cuisine, une protection des sols doit être installée

4. Vente de boissons

Toutes les boissons sont à servir dans des contenants recyclables, réutilisables et consignés.

Boissons	Bouteilles PET	Bouteilles verre	Canettes alu	Ouvert (fût)	Gobelets, verres, tasses réutilisables	Consigne CHF
Minérales ouvert	<input type="checkbox"/>	CHF ____				
Bières		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF ____
Vin		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF ____
Long Drink		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF ____
Café/thé				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHF ____

5. Vaisselle réutilisable

Location de la vaisselle réutilisable	<p>Collaboration avec la Rosière</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><i>En cas de collaboration avec la Rosière, le formulaire spécifique joint doit être rempli</i></p>	<p>Collaboration avec l'entreprise suivante :</p> <p>_____</p>
Information aux visiteurs sur le concept de la manifestation (comment ?)		
Retour de la vaisselle	<p>Au(x) stand(s) de vente de boissons/nourriture</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Stand spécial pour le retour de la vaisselle</p> <p><input type="checkbox"/></p>
Remarques		

6. Tri des déchets

Les organisateurs de la manifestation mettent en œuvre des mesures pour favoriser le tri des déchets et l'élimination séparée de ceux-ci. Veuillez cocher svp.

X	Déchets produits	Collecte séparée – comment ?	Elimination finale ? Comment, par qui ?
<input type="checkbox"/>	PET	<input type="checkbox"/> tri dans les stands <input type="checkbox"/> PET-Recycling	<input type="checkbox"/> repris par l'organisateur <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Verre	<input type="checkbox"/> tri dans les stands <input type="checkbox"/> dans des caisses	<input type="checkbox"/> repris par l'organisateur <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Aluminium	<input type="checkbox"/> tri dans les stands <input type="checkbox"/> Igora	<input type="checkbox"/> repris par l'organisateur <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Papier/carton d'emballages (propres)	<input type="checkbox"/> tri dans les stands <input type="checkbox"/> tri dans la manifestation	<input type="checkbox"/> repris par l'organisateur <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Huiles et graisses végétales	<input type="checkbox"/> tri dans les stands ¹	<input type="checkbox"/> repris par l'organisateur <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Mégots	<input type="checkbox"/> cendriers à disposition	<input type="checkbox"/> repris par l'organisateur <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Ordures incinérables	<input type="checkbox"/> sacs noirs (conteneurs enterrés ou compacteur communal) <input type="checkbox"/> compacteur spécifique <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> repris par l'organisateur <input type="checkbox"/>

¹ Les huiles et graisses végétales doivent être remises et traitées selon la législation en vigueur et en aucun cas, déversées dans les grilles, écoulements, éviers, etc.

7. Nettoyage

L'organisateur de la manifestation assure que les tenanciers des stands :

<input type="checkbox"/>	soient informés avant la manifestation au sujet des exigences liées au concept de gestion des déchets, (vaisselle réutilisable, tri et évacuation des déchets, nettoyage de la place, etc.).
<input type="checkbox"/>	nettoient régulièrement la surface de leur stand.
<input type="checkbox"/>	débarrassent régulièrement les tables/bancs.
<input type="checkbox"/>	trient les déchets régulièrement et les amènent aux endroits déterminés.

L'organisateur assure que :

<input type="checkbox"/>	le périmètre de la manifestation soit tenu propre pendant toute la manifestation.
<input type="checkbox"/>	les infrastructures de tri soient vidées régulièrement pendant toute la durée de la manifestation.
<input type="checkbox"/>	après le démontage des stands, les places soient nettoyées, les déchets triés et amenés aux endroits déterminés.
<input type="checkbox"/>	la signalétique nécessaire à la gestion des déchets soit mise en place

Selon le type de manifestation, le périmètre de nettoyage pourra être élargi à des surfaces dédiées à la manifestation (places de stationnement, chemin d'accès, etc.).

Le nettoyage est effectué pendant la manifestation par :

<input type="checkbox"/>	les organisateurs de la manifestation
<input type="checkbox"/>	le secteur de la Voirie de la Commune d'Estavayer ¹
<input type="checkbox"/>	autres :

Le nettoyage final est effectué par :

<input type="checkbox"/>	les organisateurs de la manifestation
<input type="checkbox"/>	le secteur de la Voirie de la Commune d'Estavayer ¹
<input type="checkbox"/>	autres :

¹Le nettoyage du périmètre de la manifestation s'effectue en principe par l'organisateur. Pour les grandes manifestations, une demande de nettoyage peut être adressée au secteur de la Voirie via ce formulaire.

8. Plan des emplacements des poubelles et conteneurs de tri

<input type="checkbox"/>	Un plan avec emplacement des poubelles et conteneurs de tri est livré en annexe à ce document.
--------------------------	--

9. Remarques

Pour toutes les **questions** concernant le nettoyage, le concept ou la gestion des déchets en lien avec la manifestation, veuillez-vous adresser à : **M. Jean-Daniel Bersier**, domainepublic@estavayer.ch, tél. 026 664 80 90. Trouvez toutes les informations et formulaires sur le site internet de la Commune d'Estavayer www.estavayer.ch.

Les **commandes de matériel** ne font pas partie du concept déchets. Elles sont à adresser directement, par courrier, à Commune d'Estavayer, Secteur de la voirie, case postale 623, 1470 Estavayer-le-Lac (60 jours avant la manifestation) ou par mail à domainepublic@estavayer.ch.

Lieu

Date Signature.....

L'organisateur, par sa signature, déclare avoir pris connaissance des présentes prescriptions qui, une fois validées par le Secteur de la voirie, feront partie intégrante de l'autorisation délivrée par la Police communale.